



**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

TDE et OR			
<i>Vérification de la gestion des terres</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 avril 2013</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			d'évaluation en mars 2014.  <b>SVE : La mise en œuvre est terminée. Le dossier doit être fermé. Classée.</b>
2. Le sous-ministre adjoint principal des Opérations régionales devrait collaborer avec le sous-ministre adjoint de Terres et développement économique pour réaliser une analyse du volume et de la complexité des transactions foncières, qui sont gérées par type de ressource. Il faudrait examiner les rôles et fonctions pour veiller à ce que les responsabilités des agents des terres correspondent à leur niveau.	Les OR et TDE s'associeront pour analyser la complexité et le volume des transactions, en vue de trouver des possibilités d'améliorer l'alignement des ressources et de veiller à ce que les responsabilités des agents des terres correspondent à leur niveau.	mars 2014	<b>État :</b> en cours  <b>Mise à jour/Justification :</b> <b>En date du 30/09/2014 :</b>  Les données liées au volume régional et aux ressources humaines ainsi que l'information contextuelle ont été recueillies, analysées et validées, le cas échéant. Les conclusions de haut niveau ont été présentées aux directeurs régionaux et au Comité de la haute direction d'Opérations régionales en septembre 2014. Un rapport de synthèse provisoire sur la présence régionale sera achevé au troisième trimestre.  <b>SVE : Mise en œuvre en cours.</b>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

<b>TDE et OR</b>			
<i>Vérification de la gestion des terres</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 avril 2013</i>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
<p>3. Le sous-ministre adjoint de Terres et développement économique devrait collaborer avec le sous-ministre adjoint principal des Opérations régionales en vue de créer une formation ciblée que pourront suivre les agents des terres responsables d'enregistrer les transactions foncières complexes. De plus, il faudrait clarifier les rôles et responsabilités des centres de soutien et les communiquer à toutes les régions. Il conviendrait de donner une formation plus poussée au personnel des centres de soutien, afin qu'il possède le savoir et l'expertise voulus pour exercer toutes les fonctions qu'on attend d'un centre de soutien.</p>	<p>Avant la transition du 1<sup>er</sup> décembre 2012, qui a transmis aux régions la responsabilité d'enregistrer les instruments fonciers, la formation en ligne et en personne était administrée par le personnel de TDE à l'administration centrale. Jusqu'ici, une formation supplémentaire a été jugée nécessaire en Alberta, en Ontario, dans l'Atlantique, au Québec, en Saskatchewan et au Manitoba. D'avril à juin 2013, le personnel de TDE à l'administration centrale donnera une formation sur les transactions complexes.</p>	<p>juin 2013</p>	<p><b>État :</b> Terminé</p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>En date du 30 juin 2013 :</b></p> <p>De la formation en ligne et en personne a été donnée à tous les bureaux régionaux, avant la date d'achèvement prévue. TDE cherchera d'autres possibilités de créer des formations en ligne pour les utilisateurs. Cette activité ne relève pas du plan d'action comme tel, mais correspond à l'esprit des recommandations à long terme. Une formation supplémentaire sur les transactions foncières plus complexes a également été offerte. Les rôles et responsabilités des nouveaux centres de soutien ont été précisés et communiqués à toutes les régions.</p> <p><b>SVE : Mis en œuvre. Clôture recommandée. Dossier clos. Classée.</b></p>
<p>4. Le sous-ministre adjoint de Terres et développement économique devrait mettre à jour le Guide de la gestion des terres, et séparer la politique foncière des procédures foncières. Les</p>	<p>Le Guide de la gestion des terres fait l'objet d'une mise à jour constante, en consultation avec les gestionnaires des terres des Premières Nations. On révise actuellement les chapitres 5</p>	<p>novembre 2014</p>	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

TDE et OR			
<i>Vérification de la gestion des terres</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 avril 2013</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
procédures devraient prévoir des listes de contrôle récentes pour chaque transaction importante, listes que les régions pourraient utiliser pour veiller à la qualité et à l'exhaustivité des dossiers en cours de traitement.	(Désignations) et 7 (Baux). Des listes de contrôle seront également mises au point pour assurer la qualité et à l'exhaustivité.		
5. Le sous-ministre adjoint principal des Opérations régionales devrait collaborer avec le sous-ministre adjoint de Terres et développement économique pour l'élaboration et l'application d'un mode d'indexation normalisé aux fins du classement des documents électroniques, de manière à assurer l'accessibilité des fichiers et le recours à une méthode normalisée de suivi des dossiers actifs.	En consultation avec les OR, TDE élaborera un mode d'indexation normalisé aux fins du classement électronique des documents d'enregistrement des terres, de même qu'une marche à suivre normalisée pour le suivi des dossiers actifs. Les OR veilleront à leur mise en oeuvre.	décembre 2013	<p><b>État : Terminé – Demande de fermeture</b></p> <p><b>Mise à jour/justification :</b> <b>En date du 31 décembre 2013 :</b></p> <p>Un mode d'indexation normalisé a été créé à l'aide du Système global de gestion intégrée des documents. Des catégories de classification ont été mises à jour en vue de créer un inventaire d'éléments comme la documentation sur l'administration foncière, la preuve de titre et les transferts de terres. Ces changements, communiqués et adoptés par le personnel de l'administration centrale et des régions, amélioreront l'indexation et le suivi des dossiers actifs.</p> <p><b>SVE : Mis en œuvre. Clôture recommandée. Classée.</b></p>
6. Le sous-ministre adjoint de Terres et développement économique devrait déterminer	On préparera une proposition de possibilité d'affaires pour évaluer si le système NetLands est viable	mars 2014	<p><b>État : En cours</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>Au 26 mars 2014 :</b></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

<b>TDE et OR</b>			
<i>Vérification de la gestion des terres</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 26 avril 2013</i>			
<b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>	<b>PLAN D'ACTION</b>	<b>DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE</b>	<b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>
les besoins critiques des utilisateurs de NetLands, et réaliser une étude de faisabilité pour vérifier si d'autres systèmes ou méthodes pourraient mieux combler leurs besoins.	ou s'il faut envisager une stratégie élargie de GI-TI.		<p>Une initiative sur l'intégration des systèmes de gestion des terres a été amorcée au T4 avec un accent particulier sur le système Netlands. Elle a pour objet d'évaluer les gains d'efficacité qui pourraient être réalisés en intégrant Netlands avec d'autres systèmes de gestion des terres, notamment le Système de contrôle du registre des terres indiennes. Les analyses se poursuivront jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014.</p> <p><b>SVE : l'étude de faisabilité a été amorcée. La recommandation sera classée. Classée.</b></p>